



La Haye, 17 janvier 2008

## Notes biographiques :

**Le juge Daniel David Ntanda Nsereko (Ouganda)**

**Le juge Daniel David Ntanda Nsereko a été élu dans le Groupe des États d'Afrique. Conformément au Statut de Rome, le juge Nsereko a été élu pour pourvoir un siège de juge devenu vacant. Son mandat expirera le 10 mars 2012.**

Le juge Nsereko a plus de vingt ans d'expérience variée en matière de droit pénal et de procédure pénale. En tant qu'avocat, il plaide depuis 1972, tant au civil qu'au pénal, devant des Magistrates' Courts, la Haute Cour et la Cour d'appel en Ouganda. Il a suivi, en qualité d'observateur, des procès menés au Swaziland en 1990 et en Éthiopie en 1996, et a élaboré en ces occasions des rapports confidentiels détaillés sur l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme. De 1983 à 1984, le juge Nsereko a été expert consultant au Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires. Il a publié de nombreux articles et ouvrages sur le droit pénal et la procédure pénale, les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Il est professeur de droit à l'Université du Botswana depuis 1996. Le juge Nsereko est titulaire d'une licence en droit de l'Université de l'Afrique de l'Est (Tanzanie), d'un mastère en droit comparé de l'Université Howard, ainsi que d'un mastère et d'un doctorat en droit de l'Université de New York (États-Unis).

**La juge Fumiko Saiga (Japon)**

**La juge Fumiko Saiga a été élue dans le Groupe des États d'Asie. Conformément au Statut de Rome, la juge Saiga a été élue pour pourvoir un siège de juge devenu vacant. Son mandat expirera le 10 mars 2009.**

De 2003 à 2007, la juge Saiga a représenté le Japon en tant qu'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire auprès du Royaume de Norvège et de la République d'Islande, et en tant qu'Ambassadrice chargée des questions relatives aux droits de l'homme à partir de 2005. Elle dispose d'une expérience considérable en ce qui concerne les relations entre le Japon et l'Organisation des Nations Unies et a énormément travaillé sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment du point de vue de la problématique hommes-femmes. Elle a joué un rôle actif dans le processus de ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et possède une grande expertise juridique en ce qui concerne les questions d'inégalité entre les sexes, y compris en matière de violence à l'encontre des femmes.

**Le juge Bruno Cotte (France)**

**Le juge Bruno Cotte a été élu dans le Groupe des États d'Europe occidentale et des autres États. Conformément au Statut de Rome, le juge Cotte a été élu pour pourvoir un siège de juge devenu vacant. Son mandat expirera le 10 mars 2012.**

Haut magistrat français, il a occupé au cours des sept dernières années le poste de Président de la Chambre criminelle de la Cour de cassation, ce qui l'a conduit à connaître des affaires de droit pénal international. De 1984 à 1990, il a été Directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la justice, où il a notamment eu à connaître de questions d'entraide pénale internationale, ainsi que de questions relatives à la définition des crimes contre l'humanité et aux contentieux les concernant. Le juge Cotte a également été Procureur général près la Cour d'appel de Versailles de mai à septembre 1990, Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris de 1990 à 1995 et Avocat général à la cour de Cassation de 1995 à 2000.